



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N°56-2012/CCDS RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT AU MARCHE DE CREATION DU LOGO ET DE LA CHARTE GRAPHIQUE DE LA CCDS

L'an deux mille et le vingt-six décembre deux-mille douze à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-Président.

Titulaires présents :

Messieurs Charles RINGUET, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE, René-Serge HORTH, Bruno APOUYOU, Jean-Christian GABRIEL,
Mesdames France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE

Titulaires absents excusés :

Messieurs Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL,
Madame Karine ZULEMARO (procuration à Monsieur Adelson MAGLOIRE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu l'arrêté préfectoral approuvant les statuts de la CCDS
Vu la délibération n°30/2012/CCDS portant attribution du MAPA N°05.S.2012.CCDS relatif à la création du logo et de la charte graphique
Vu la délibération n°30bis/2012/CCDS modifiant et complétant la délibération n°30/2012/CCDS - attribution du MAPA N°05.S.2012.CCDS relative à la création du logo et de la charte graphique
Vu le PV de carence du conseil communautaire du 22/12/2012

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté,

ARTICLE 1^{er} : DONNE ACTE au Président de son rapport,

ARTICLE 2 APPROUVE la prolongation du MAPA N°05.S.2012.CCDS jusqu'au 28 février 2013 ;

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces y afférant.

ARTICLE 4 : Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à compter de leur caractère exécutoire conformément aux dispositions des articles L.2131-1, L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 26 décembre 2012
Pour extrait et certifié conforme

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 20
- Nombre de conseillers présents : 9
- Pour : 8
- Contre :
- Abstention(s) : 2

P^o/Le Président, par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président

Charles RINGUET

